

Répression de la criminalité

nouveau bras droit. Il devrait proposer sérieusement au premier ministre et à ses collègues du cabinet de reprendre sous sa coupe le portefeuille du solliciteur général. S'il reste alors une petite place à combler au sein du cabinet, le ministre des Transports (M. Lang) pourrait peut-être l'utiliser pour créer un ministère de l'air. Il a plus besoin d'aide pour assurer l'administration des transports que n'en a besoin le ministre de la Justice pour administrer la justice, quelle que soit la difficulté de cette tâche.

J'exhorte le ministre à suivre les propositions si habilement faites par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), et à changer, au comité, certains éléments inutiles et contradictoires qui figurent actuellement dans ses dispositions plutôt confuses. Je l'exhorte à réfléchir attentivement au très intéressant discours du député de New Westminster (M. Leggatt). Celui-ci a fait vivement ressortir certaines faiblesses de cette mesure législative qui néglige complètement certains points importants auxquels on devrait logiquement accorder une plus grande priorité au lieu d'empêcher sur les droits des gens, notamment ceux des régions rurales qui veulent continuer à posséder un fusil et une carabine, qu'ils utilisent pour la plupart à des fins très raisonnables. Dans bien des cas, ce sont des instruments indispensables pour se débarrasser des bêtes nuisibles. Ils utilisent ces fusils à des fins que, même avec la meilleure imagination du monde, l'on ne peut qualifier de menaces pour les citoyens qui respectent les lois.

Si une personne désire commettre un acte de violence, elle n'a pas besoin de fusil. De même, il n'y a aucune garantie, si un commissaire ou un responsable estiment qu'une personne a le droit de posséder un fusil parce qu'elle est momentanément saine d'esprit, qu'elle ne deviendra pas, d'ici une semaine ou deux, un véritable maniaque dépravé.

Certaines modifications au Code criminel prévoyant des sanctions mineures, tout au moins au départ, atteindraient le but recherché et encourageraient les personnes qui respectent la loi à faire enregistrer leurs armes. Il n'en faut pas plus.

Une voix: Ce n'est pas dans le bill.

M. MacKay: Non, mais cela pourrait y être. Les autorités sauraient alors où se trouvent tous les fusils à un moment donné. C'est tout aussi ridicule que d'essayer de réaliser un compromis entre deux domaines philosophiques distincts et de le présenter aux Canadiens en leur disant que c'est donnant donnant: la réglementation des armes contre la peine de mort.

Si nous devons abolir la peine capitale, parfait, mais débattons la question. Si nous devons faire certaines choses pour réadapter les prisonniers, étudions-les. Si nous devons réglementer la possession des armes à feu, examinons la question. Mais cessons de recourir au vocabulaire pour faire croire que nous faisons autre chose que ce que nous faisons. C'est tout simplement malhonnête.

M. Woolliams: Délibérément.

M. MacKay: Oui, sans doute délibérément et de façon calculée. Si le ministre veut accorder beaucoup de temps au comité pour qu'il étudie cette mesure et que les gens de toutes les couches de la société puissent présenter leurs vues et opinions, il finira par se rendre compte, comme je l'ai dit, qu'il chasse l'écureuil à la chevrotine. Il n'a pas besoin de cette mesure rétrograde et restrictive pour réaliser ce qui devrait être un objectif très louable. Au lieu de cela, il a réussi à alarmer inutilement beaucoup de gens, à causer beaucoup de soucis et d'inquiétudes à des citoyens respectueux de la loi, qui ne l'ont jamais violée de leur vie

[M. MacKay.]

et ne le feront jamais, à moins qu'ils ne se fassent attraper par quelque stupide artifice juridique.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de participer au débat sur la mesure concernant la paix et la sécurité, présentée par l'honorable ministre de la Justice (M. Basford), tout comme c'est un honneur d'être député de cette trentième législature, marquée par des mesures fort discutées, mais progressives.

Tous les députés savent que le public s'inquiète de plus en plus de la hausse du nombre d'incidents impliquant des armes à feu au Canada. Les statistiques révèlent que, d'une année à l'autre, il y a plus de meurtres, de vols à main armée, de suicides et d'accidents. En 1974, près de 1,500 Canadiens ont été tués par des armes à feu, ce qui représente une augmentation de plus de 30 p. 100 depuis 1970. Les statistiques révèlent aussi que notre population n'a pas augmenté de 30 p. 100. Il y a donc eu un accroissement réel du nombre des décès dus aux armes à feu par rapport à l'accroissement démographique normal.

Durant la même période, soit en 1974, des armes à feu étaient utilisées pour perpétrer la moitié des 543 meurtres et 30 p. 100 des 15,000 vols commis au Canada. Non seulement les députés mais aussi la plupart des Canadiens, monsieur l'Orateur, qui voient avec horreur à quel point on utilise les armes à feu sans aucun discernement, trouvent la situation inadmissible. Les Canadiens ont demandé au ministre de la Justice de présenter une mesure réparatrice et je félicite le ministre d'avoir fait preuve d'initiative en proposant une mesure législative rigoureuse mais rationnelle pour améliorer les conditions de vie au Canada. Comme tous les députés le savent, le Canada a imposé depuis de nombreuses années des contrôles sévères sur les armes de poing. Dans cette catégorie d'armes à feu, les résultats obtenus au Canada sont excellents.

Je voudrais restreindre mes remarques sur les mesures concernant l'ordre et la sécurité à la réglementation des armes à feu, car ma circonscription est avant tout une circonscription rurale et ce projet de loi aura une répercussion directe sur la circonscription de Comox-Alberni. Je dois ajouter que le ministre de la Justice le sait, car il a chassé dans cette région.

Je me permettrai d'abord de faire remarquer que le gouvernement reconnaît que les fusils ou les carabines ne sont pas des armes meurtrières en soi, mais que c'est l'individu qui presse la détente qui peut être dangereux, et que le projet de loi vise l'utilisateur d'une arme à feu et non l'arme à feu elle-même. C'est là, à mon avis, une façon juste de voir les choses, et c'est pourquoi j'appuie l'obligation d'obtenir un permis pour l'utilisateur et non l'enregistrement des armes à feu comme la façon la plus rationnelle de veiller à la prévention de l'abus dans l'emploi des fusils et des carabines.

Des études effectuées aux États-Unis démontrent que le risque de mort est cinq fois plus élevé dans un incident où il y a utilisation d'une arme à feu que dans le cas de toute autre arme. Si le gouvernement cherche à faire baisser la fréquence d'incidents violents avec utilisation d'armes à feu, il ne peut y parvenir en se contentant de punir sévèrement ceux qui sont responsables de ces incidents, mais il lui faut mettre en œuvre un programme, de caractère préventif, qui interdise, sur la foi de leurs antécédents, la possession d'armes à feu aux personnes dont les actes peuvent devenir dangereux ou irresponsables.